

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le mercredi 4 janvier 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 19 décembre 2016, immédiatement après la séance ordinaire, à 20 h 26, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2016-644

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 19 décembre 2016, immédiatement après la séance ordinaire, à 20 h 26, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-645

Adoption du budget d'opération pour l'exercice financier 2017.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le budget d'opération de la Ville de Val-d'Or pour son exercice financier 2017, totalisant 52 042 860 \$, tel que ci-dessous présenté, soit et est adopté:

REVENUS	MONTANT
Taxes foncières générales	17 742 780 \$
Taxes dette commune	8 659 620 \$
Taxes de secteur	693 290 \$
Taxes d'assainissement	2 351 100 \$
Tarification pour services municipaux	11 540 200 \$
Taxation tenant lieu de taxes	1 876 380 \$
Autres revenus de source locale	6 500 570 \$
Transferts	1 784 220 \$
Affectation	894 700 \$
TOTAL DES REVENUS	52 042 860 \$

<u>DÉPENSES</u>	<u>MONTANT</u>
Administration générale	6 870 110 \$
Sécurité publique	6 800 290 \$
Transport routier	11 769 650 \$
Hygiène du milieu	6 233 490 \$
Santé et bien-être	201 720 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	2 293 130 \$
Sports et plein air	4 799 650 \$
Art et culture	3 037 710 \$
Immobilisations	219 770 \$
Réserve Droits carrières et sablières	353 490 \$
Remboursement dette à long terme	8 059 080 \$
TOTAL DES DÉPENSES	52 042 860 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-646

Approbation du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de la Ville de Val-d'Or, totalisant la somme de 62 287 000 \$, dont 18 100 000 \$ pour l'année 2017, soit et est approuvé tel que soumis.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-01.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Potvin selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2017.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-02.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Gilles Bérubé selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-02 imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2017.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-03.

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Sylvie Hébert, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-03 imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2017.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-04.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Bernard Gauthier, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-04 imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2017.

AVIS DE MOTION
Règlement 2017-05.

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Robert Quesnel selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-05 imposant une taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures, ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2017.

COMMENTAIRE
Période de questions.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2016-647
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 58.



PIERRE CORBEIL, maire



ANNIE LAFOND, notaire
Greffière